

**Sujet :** [INTERNET] Avis/le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque / tour de Faure.

**De :** > cordielevy (par Interne

**Date :** 23/09/2022 à 13:45

**Pour :** ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr

Bonjour,

En tant que membre fondateur du CELC (comité environnemental Lot Célé) je me permets de vous livrer les questions posées lors du débat dans la salle commune de Tour de Faure le 19/9/22 après la présentation video du dossier de Total et des arguments du parc naturel régional des Causses du Quercy contre ce projet (voir article de la dépêche de mercredi 21 septembre par Mme Aouregan Texier).

Tant que nos questions resteront sans réponses, le CELC reste opposé au projet:

Voici nos questions:

### **Raccordement**

1/ Quel est le tracé exact du raccordement. Par où passe la tranchée ? Qui fait ce raccordement ? Total ou EDF ?

2/ Total a-t-il signé avec d'autres propriétaires la location de leur terrain le long de la tranchée ?

3/ p 11 : une photo ambiguë montre le raccordement par le Frau avec des éoliennes. Qu'en est-il ? Total prévoit-il l'installation d'éoliennes le long de la tranchée ?

4/ Quelle est la grosseur du câble de raccordement ?

### **Environnemental et touristique**

1/ L'abattage d'arbres sur 19 hectares : combien d'arbres seront abattus ? Lesquels ?

2/ Comment cela se passera au niveau de la fertilisation si on plante du ray grass ?

3/ les sols deviendront stériles, il n'y aura pas d'ombre naturelle ni de fraîcheur : comment ferez-vous pour éviter l'embroussaillage ? Utiliserez-vous la débroussailleuse ? Quelle compensation sera versée au paysan qui y met les moutons dans ce cas ?

4/ Combien d'année avant de retrouver un paysage naturel? 70 ans ?

5/ Après la fin de l'exploitation photovoltaïque, Total replantera t-il la forêt à l'identique ?

6/ Comment allez-vous faire pour que le parc ne soit pas visible des grands sites d'Occitanie : Saint Cirq Lapopie, le chemin de Saint Jacques de Compostelle, le dolmen du mas d'Arjac ( voir compte rendu du Parc Naturel Régional du Causse)

### **Juridique**

1/ Les communes possèdent les chemins communaux et certaines de grandes surfaces sur le Frau: Y a-t-il eu un accord signé pour le passage de la tranchée entre les communes concernées par le tracé : Saint Martin Labouval, Larnagol, Sauliac.

2/ Y a-t-il une planification à long terme des réseaux électriques de centrales solaires sur le Lot ?

3/ Les baux signés sont de quelle durée ?

4/ Y a-t-il un accord signé avec Les fermes de Figeac et l'arec ?

5/ Qui fait le raccordement avec la centrale de Cajarc ? Total ou EDF? Dans les deux cas ont-ils signé un accord financier avec d'autres compagnies d'électricité pour se servir de la ligne?

6/ Y a-t-il des retombées financières pour les collectivités locales ? A quelle hauteur ?

### **Technique et agricole**

1/ Les onduleurs reçoivent-ils une protection en mu-métal pour capter les ondes électromagnétiques pour éviter qu'elles ne s'échappent puisque la basse fréquence est dangereuse ?

2/ Quel est l'impact de ces onduleurs sur les animaux dans un site de cette dimension ?

3/ Les onduleurs émettent un bruit continu désagréable. Quelles sont les dispositions prises pour atténuer le bruit émis par les onduleurs ?

4/ Quel est le type d'ancrage des pieux ?

5/ D'après l'étude d'impact CS solaire du gouvernement ([https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/IMG/pdf/5\\_pc11---eie-250-294.pdf](https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/IMG/pdf/5_pc11---eie-250-294.pdf)),

« Conformément à la réglementation, tout propriétaire est tenu de débroussailler son terrain jusqu'à une distance minimum de 50 m des constructions. Une bande de sécurité sera entretenue dans la mesure du possible sur tout le pourtour du projet. »

Avez-vous prévu cette zone de 50m de dégagement autour du projet ?

Si oui, les bandes d'arbres en bordure sont-elles à une distance de 50m du site ?

6/ Comment palliez-vous aux risques d'incendie et au risque d'électrocution lors de la maintenance ?

### **Aspect financier**

1/ Quel est le montant versé pour la location des terrains ?

2/ Quels sont les indemnités compensatoires aux riverains après la dévalorisation suite à l'implantation du site ?

3/ Quelles sont les indemnités compensatoires aux entreprises touristiques pour qui le Causse

est une valeur ajoutée de première importance avec le développement du tourisme à pied, à vélo électrique, en VTT, à cheval, à dos d'âne ?

Pour le CELC, les participants au débats, pour les 280 signataires opposés à ce projet, nous vous remercions de vos réponses,

Marie Cordie Levy  
CELC

